

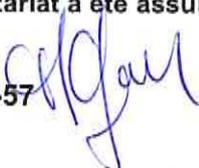
L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'Octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 06 octobre 2023.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,  
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks  
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud, M. Bourgignon,  
Formant la majorité des membres en exercice.  
**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca  
Pouvoirs : S. Pérou donné à C. Arhuero  
**Le secrétariat a été assuré par :** Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	14
Votants	13
Dont pouvoirs	01

N° 2023-57



## FINANCES- Reprise sur provisions

En vertu du principe comptable de prudence, une collectivité doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée.

Dans ce cadre, il convient de constituer une provision lorsqu'apparait un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

C'est dans ce contexte que la commune a décidé une provision pour risques et charges par délibération n° 2023-16 le 30 mars 2023,

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la commune de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

La commune de Beaumont est membre du SIVU Beaupré (compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire).

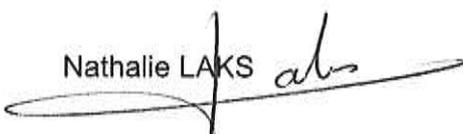
Tout en restant prudent et en suivant de près la gestion financière et comptable du SIVU Beaupré, le but n'est cependant pas de mettre le syndicat en difficulté financière.

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de reprendre sur cette provision l'équivalent de 3 mois de participation de la commune soit le solde de la provision équivalent à 222 426.22 € correspondant aux mois de Octobre , Novembre et Décembre 2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD

